

CHARTRE DE QUALITÉ



Favoriser l'accessibilité à la pratique sportive pour le plus grand nombre

En s'engageant dans l'opération **Pass Sport Club**, votre association participe non seulement à une opération régionale de promotion du sport mais également à un acte social et citoyen visant à convaincre de nouveaux pratiquants parfois hésitants ou éloignés de vos activités.

Il s'agit par conséquent d'être acteur de cette démarche avec vos adhérents et de veiller au respect des modalités définies ci-dessous :

- L'adhésion d'une association sportive à l'opération « **Pass Sport Club** » est gratuite.
- Chaque association a la possibilité de commander autant de « **Pass Sport Club** » qu'elle désire, afin d'assurer la plus large promotion possible de ses activités.
- Chaque association tiendra à jour une liste de bénéficiaires du « **Pass Sport Club** » (formulaire fourni avec l'envoi des dépliants) qui sera à retourner, à la fin de l'opération, au secrétariat régional du « **Pass Sport Club** ».
- Chaque association s'engage à accueillir de nouveaux pratiquants en offrant des conditions d'encadrement et de sécurité dans le respect des normes de protection des usagers.
- La remise d'un « **Pass Sport Club** » à un futur adhérent permet à celui-ci de découvrir gratuitement pendant un mois (date de validité à spécifier sur le « **Pass Sport Club** ») les activités de votre club, tout en bénéficiant de la couverture d'une assurance multirisques, contractée au plan régional.
A noter qu'au delà de la validité de 1 mois, cette clause est caduque.
- Chaque association aura la charge de diffuser par l'intermédiaire soit de ses licenciés, soit directement, les dépliants « **Pass Sport Club** », après avoir tamponné les coordonnées de l'association.
- L'association sportive utilisant le bon de commande joint sera considérée comme adhérente à l'opération « **Pass Sport Club** » et recevra une labellisation régionale (affiche promotionnelle).